



HAL
open science

Étude de bâti sur deux sites à La Réunion : La Redoute et le Pénitencier de l'Ilet à Guillaume à Saint-Denis

Marie-Christine Gineste, Ludovic Héricotte, Vincent Miallhe

► To cite this version:

Marie-Christine Gineste, Ludovic Héricotte, Vincent Miallhe. Étude de bâti sur deux sites à La Réunion : La Redoute et le Pénitencier de l'Ilet à Guillaume à Saint-Denis. Archéologie préventive sur le bâti : 5e séminaire scientifique et technique de l'Inrap, Victorine Mataouchek; Carine Carpentier; Marc Bouiron; François Guyonnet, Oct 2021, L'Isle-sur-la-Sorgue, France. 10.34692/9gmc-e663 . hal-04653077

HAL Id: hal-04653077

<https://inrap.hal.science/hal-04653077>

Submitted on 18 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Étude de bâti sur deux sites à La Réunion : La Redoute et le Pénitencier de l'Îlet à Guillaume à Saint-Denis

Marie-Christine GINESTE

Inrap

marie-christine.gineste@inrap.fr

Ludovic HÉRICOTTE

Inrap

ludovic.hericotte@inrap.fr

Vincent MIALHE

Inrap

vincent.mialhe@inrap.fr

Mots clés

île Bourbon, île de la Réunion, Spiritains, enfants, redoute, pénitencier, magasin à poudre, prison militaire, inventaire planimétrique, LiDAR, photogrammétrie, orthophotographie

Keywords

Bourbon island, Reunion island, Spiritans, children, redoubt, penitentiary, gunpowder magazine, military prison, planimetric inventory, LiDAR, photogrammetry, orthophotography

Référence électronique

GINESTE, Marie-Christine, HÉRICOTTE, Ludovic & MIALHE, Vincent. (2024). Étude de bâti sur deux sites à La Réunion : La Redoute et le Pénitencier de l'Îlet à Guillaume à Saint-Denis. Dans V. Mataouchek, C. Carpentier, M. Bouiron & F. Guyonnet (dir.), *Archéologie préventive sur le bâti : actes du 5^e séminaire scientifique et technique de l'Inrap*, 28-29 oct. 2021, L'Isle-sur-la-Sorgue <<https://doi.org/10.34692/9gmc-e663>>.

Résumé

Deux études de bâti, sans sondages en sous-sol, ont été réalisées à la Réunion en 2020. Toutes deux portent sur des monuments inscrits au titre des Monuments Historiques. Menée en amont de travaux de restauration, la première concerne la Redoute de Saint-Denis, bâtiment construit en 1756 et protégeant l'accès de la ville depuis Saint-Paul. Ce fortin a été utilisé comme prison dès 1768 puis comme poste de garde et converti en magasin à poudre en 1869. La seconde étude porte sur les ruines imposantes de la colonie pénitentiaire agricole pour enfants de l'Îlet à Guillaume, installée entre 1864 et 1879 par une communauté de Spiritains sur un plateau isolé des Hauts de Saint-Denis. Ces deux opérations sont les premières études de bâti réalisées à La Réunion, avec des monuments et des objectifs très différents.

Abstract

Two studies of buildings, without underground surveys, were carried out on the territory in 2020. Both concerned monuments listed as Historical Monuments. The first, carried out prior to restoration work, concerns the Saint-Denis Redoubt, a building constructed in 1756 to protect access to the town from Saint-Paul. This fortress was used as a prison from 1768, then as a guardhouse and converted into a gunpowder magazine in 1869. The second study focused on the imposing ruins of the Îlet à Guillaume agricultural penal colony for children, set up between 1864 and 1879 by a community of Spiritans on an isolated plateau in the Hauts de Saint-Denis area. These two operations are the first studies of buildings carried out in Reunion Island, with very different monuments and objectives.

1. Introduction

Les interventions de la Redoute (Gineste, 2021) et du pénitencier agricole pour enfants de l'Îlet à Guillaume (Cornec, 2021) sont les premières études de bâti¹ entreprises sur l'île de la Réunion, ce qui, en dépit de leur absence de lien chronologique et fonctionnel, justifie ici leur présentation commune. Portant exclusivement sur les élévations, elles ont été conduites sur la commune de Saint-Denis en 2020 [fig. 1]. Des investigations sédimentaires, déjà réalisées en 2022 sur le site de l'Îlet à Guillaume et à venir en 2024 sur la Redoute, apportent et apporteront un complément d'information.

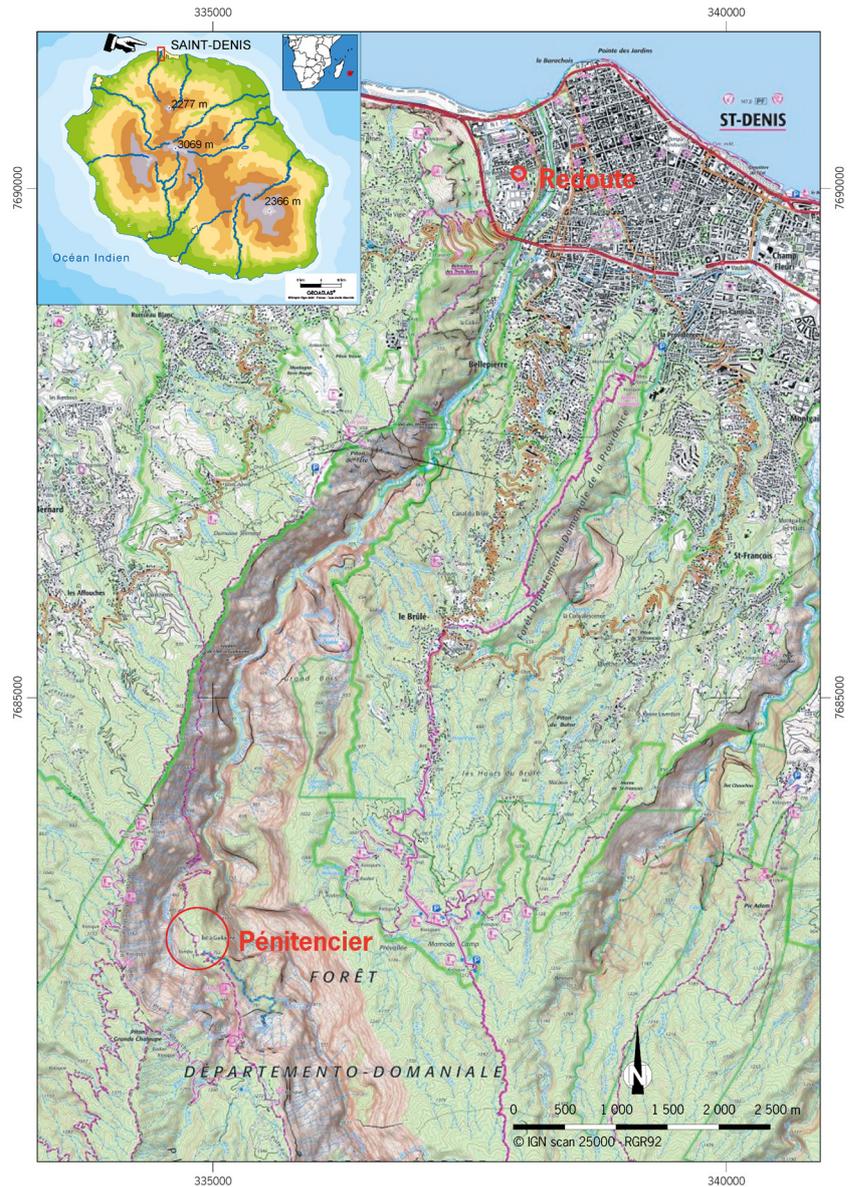
Les deux ensembles, inscrits au titre des Monuments Historiques, ont connu une histoire contrastée. En effet, à la différence de la Redoute, encore utilisée et en élévation, l'Îlet à Guillaume a connu une durée de vie très courte (15 ans).

2. La Redoute

Bien que localisée sur la route du commerce des Indes, l'île Bourbon, colonisée à partir du milieu du XVII^e siècle, fut délaissée comme escale au profit de Fort Dauphin à Madagascar puis de l'île de France, actuelle île Maurice. Cette situation explique probablement pourquoi la fortification de l'île n'intervient qu'à la veille de la guerre de Sept ans (1756-1763), dans un contexte de tensions grandissantes avec la puissance britannique.

1 - Équipe constituée de T. Cornec (Îlet à Guillaume), M.-G. Gineste (La Redoute), L. Hericotte et V. Mialhe (Îlet à Guillaume et La Redoute).

Fig. 1 - Localisation des deux interventions sur la carte au 1/25000^e. (IGN)



Durant cette phase de fortification, la Redoute fut installée en 1756 sur un promontoire [fig. 2] séparé de l'ouest de Saint-Denis par la rivière du même nom et à 400 m au sud de la rade homonyme. Dessinée par l'ingénieur du Roi Desforges-Boucher [fig. 3], elle était partie intégrante d'un ensemble défensif comprenant une poudrière, un corps de garde et deux batteries littorales dont la vocation était d'assurer la communication entre Saint-Denis et Saint-Paul, premier point d'implantation des Français.

La fonction militaire de la Redoute ne fut réellement mise en œuvre qu'après l'arrivée au pouvoir du Consul Bonaparte. Un renforcement des tensions avec l'Angleterre se traduisit en effet, pour l'île de la Réunion, par un blocus maritime puis un débarquement anglais en 1810. La Redoute fut assiégée à l'occasion de cet unique épisode militaire. Hormis quelques impacts de projectiles, l'évènement fut sans incidence sur le bâtiment mais la reddition de la Redoute aboutit à la capitulation des français et à une domination anglaise pendant cinq ans.

Outre une fonction purement militaire, la première vocation connue de la Redoute fut celle de prison, établie dès 1768 par un document de la Compagnie des Indes. Son utilisation comme poste de garde était également attestée.

Le bâtiment servit ensuite de magasin à poudre, d'abord de manière empirique dans l'édifice d'origine puis plus systématiquement dans un bâtiment remanié à cet effet. Le plan de 1881 fut le premier à établir ces changements architecturaux. Diverses fonctions se succédèrent ensuite au XX^e siècle : stockage de munitions, centre de transmission, bâtiment administratif, sans impact sur la structure du bâti. La Redoute est construite sur un monticule probablement aménagé et elle est cernée par un mur carré aux angles arrondis. En 2020, une dépendance contemporaine jouxte la face interne nord de l'enceinte.

Le fortin de plan carré mesure à l'extérieur et à la base 15,30 m de côté [fig. 4]. Le parement extérieur est marqué par un fruit de 6,3° et le haut de l'élévation est orné d'un cordon périphérique surmonté d'un parapet. Deux extrados couvrent l'ensemble à une hauteur de 8,5 m. La couverture, à l'origine traitée en argamasse, a été remplacée par une double voûte à partir de 1869 puis couverte jusqu'à 2015 par une toiture à quatre pans, retirée avant l'intervention de 2020. En plus de la porte, les ouvertures sont au nombre de vingt-deux. Réparties en quatorze meurtrières au rez-de-chaussée et huit fenêtres de tir à l'étage, elles assurent une double ligne de feu. L'espace intérieur actuel est divisé en deux salles sous voûte séparées par un mur de refend est-ouest. La partie nord comporte un étage avec un plancher auquel on accède par un escalier et une mezzanine récents. Le passage entre les pièces se fait à chaque étage par deux ouvertures superposées en arc surbaissé.

Le Fonds ancien, assez fourni, a apporté de nombreuses de réponses à nos questionnements. Les plans de La Redoute que nous avons recensés se répartissent en plans de situation et plans du bâtiment :

- Sept plans de situation ont été dressés entre 1777 et 1851. Trois d'entre eux calent chronologiquement l'évolution de l'ensemble défensif de la Redoute, composé d'une poudrière, de la Redoute et d'un corps de garde. Il faut vraisemblablement ajouter une batterie établie à l'aplomb de la rivière Saint-Denis. Le plan de 1777 montre que la Redoute a été installée immédiatement à l'ouest de la route de Saint-Paul qu'elle a vocation à protéger. Le corps de garde, associé à une batterie, surplombe la rivière Saint-Denis, à l'est de la Redoute. En 1808, le plan de Chandelier entérine le changement d'emplacement du poste de garde, placé entre la poudrière et la Redoute. La batterie est conservée à l'est. Sur le plan Robin de 1842, la vieille route de Saint-Paul n'existe plus et l'emplacement de la batterie à l'aplomb de la rivière, encore figuré, semble dépourvu d'aménagement bâti, ce qui traduit l'abandon de la fonction défensive de ce secteur.
- Cinq plans du bâtiment réalisés entre 1822 et 1905, ainsi qu'un projet pour la transformation de la Redoute en magasin à poudre, cernent l'évolution des fonctions et de l'architecture de l'édifice.

Toutefois, la fiabilité de certains plans de masse a pu être mise à mal par nos observations. En 1822, plus de soixante ans après l'édification du fortin, le premier plan du bâtiment montre la phase prison de la Redoute. Malgré son apparente précision, quelques détails remettent son exactitude en question. Au rez-de-chaussée, quatre geôles occupent la moitié nord. Pour accéder aux geôles latérales, les portes latérales dans le mur de refend est-ouest sont dessinées à distance des murs gouttereaux. Cette localisation n'est pas reprise par le plan de 1868 et elle est invalidée par la conservation dans le mur actuel de piédroits chaînés avec les murs gouttereaux est et ouest. Une autre singularité de ce plan est qu'il ne figure qu'une seule meurtrière au nord des murs gouttereaux est et ouest, ce qui vient aussi en contradiction avec les documents ultérieurs et l'état actuel du monument. Ainsi, selon nos observations, l'homogénéité des parements et l'intégration au chaînage d'angle des meurtrières latérales tendent à démontrer l'erreur de transcription de ce plan et à accréditer la présence, dès l'origine, de deux meurtrières sur la moitié nord des murs périphériques est et ouest. Celui de 1868, associé

Fig. 2 - Modèle 3D issu d'un levé photogrammétrique, vue vers le nord-est. (V. Mialhe, Inrap)

2

Fig. 3 - Orthophotographie du mur externe sud. (V. Mialhe, Inrap)

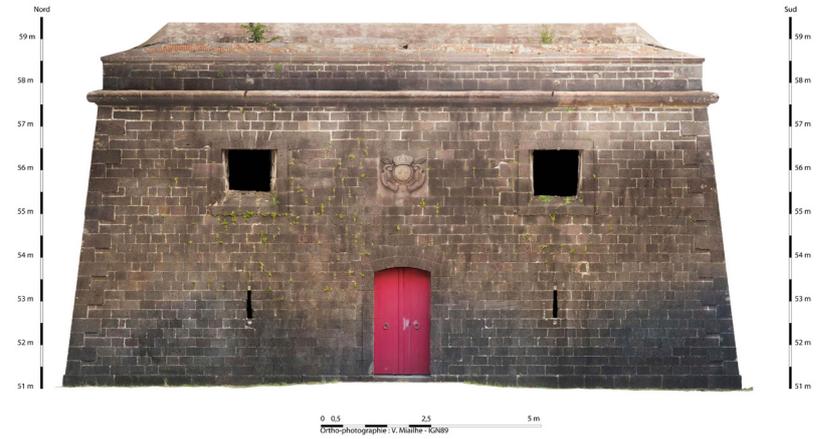
Fig. 4 - Vue axonométrique éclatée de la Redoute. (V. Mialhe, Inrap)



© V. Mialhe (Inrap)

Redoute - Mur externe face méridionale

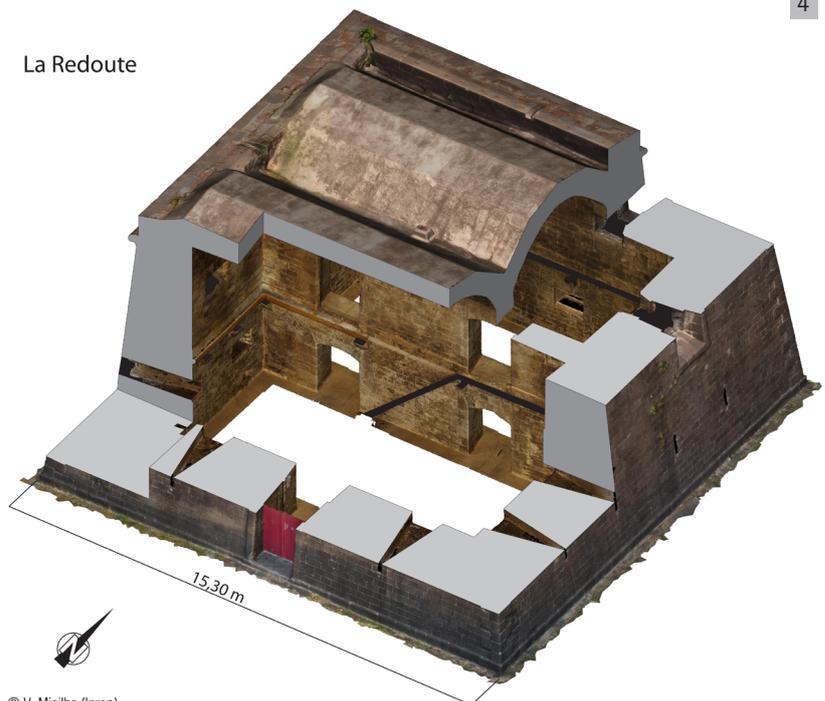
3



Orthophotographie V. Mialhe - IGN89

La Redoute

4



© V. Mialhe (Inrap)

au plan du projet pour 1869, est proche du plan de 1822, mais plus précis et juste. Au rez-de-chaussée, sont positionnées 14 meurtrières au lieu de 12 sur le plan de 1822. Dans le mur de refend est-ouest, les portes latérales sont proches des murs gouttereaux, ce qui correspond à nos observations de terrain [fig. 5].

Le plan de projet pour 1869 apporte des modifications architecturales entérinant la fonction réelle de poudrière. Il prévoit l'installation d'une double voûte en arc surbaissé [fig. 6]. Au rez-de-chaussée, les deux murs latéraux des cellules sont supprimés ainsi que deux portes d'accès aux cellules. Des planchers sont mis en place [fig. 7]. Le plan de 1881 constitue la première restitution de la phase poudrière. Il établit la création de voûtes en plein cintre, probablement couronnées d'une toiture à quatre pentes. Tous les murs de refend nord-sud ont été supprimés, définissant deux grandes salles de part et d'autre d'un mur de refend est-ouest. Ce mur soutenant les voûtes possède au rez-de-chaussée et à l'étage deux ouvertures visibles aujourd'hui. Un dernier plan de la Redoute, établi en 1905, complète le plan précédent en présentant des prises d'air dont la présence a été confirmée en 2020.

Pour permettre une lecture et une analyse des élévations du monument, des orthophotographies ont été prescrites par la direction des affaires culturelles de La Réunion. Pour réaliser ce type de documents, le choix s'est porté sur un levé photogrammétrique complet de la Redoute comprenant aussi le mur d'enceinte et son environnement afin d'obtenir un modèle 3D². Par cette technique, la plupart des données tridimensionnelles ont pu être recueillies et elles ont permis de dresser des plans et des profils de la place forte. Les données topographiques manquantes du fait de la présence de zones exigües, de végétation et de mobiliers ont pu être complétées manuellement ; toutefois, ces zones restent modestes.

L'approche stratigraphique du mur gouttereau nord de la Redoute a porté sur sa face interne. Avant la transformation du bâtiment en magasin à poudre, la face nord du mur était chaînée sur toute sa hauteur avec un mur de refend nord-sud. Au rez-de-chaussée, deux murs latéraux nord-sud encadraient le mur de refend central et délimitaient quatre cellules de prison.

Aujourd'hui, le mur gouttereau nord de la Redoute est exempt de murs de refend et constitue le fidèle reflet de la phase poudrière portée pour la première fois sur le plan de 1881. Les ouvertures de la phase prison ont été conservées : les meurtrières au rez-de-chaussée et les fenêtres de tir à l'étage sont de construction homogène ; les meurtrières latérales s'inscrivent par leurs piédroits dans le chaînage d'angle, ce qui les rattache bien au premier état [fig. 8]. Une observation plus poussée permet toutefois de discerner les vestiges de la phase antérieure à 1881, fossilisés par le colmatage de trois arrachements de murs au rez-de-chaussée. L'empreinte du mur central condamné est également discernable à l'étage. Les arrachements des trois murs ont été comblés par des pierres de taille de différents modules semblant être des blocs de réemploi des murs détruits. L'information restituée par ce mur n'est pas venue en contradiction avec les documents d'archives dont nous disposons.

Le mur central est le seul mur de refend conservé tout au long de l'histoire de la Redoute. Il ne conserve pourtant que peu de témoins de la phase prison, tous situés au rez-de-chaussée [fig. 9]. Les piédroits extérieurs de deux portes latérales font partie des éléments les plus anciens épargnés par les travaux de transformation postérieurs à 1868. Ils sont chaînés avec les murs gouttereaux est et ouest, notamment par des blocs angulaires communs aux murs et aux piédroits. Ce chaînage démontre qu'ils sont construits dès l'origine. La localisation de ces ouvertures invalide sur ce point le plan de 1822 qui situait les portes latérales à distance des murs est et ouest. Elle correspond, au contraire, aux deux portes de geôles restituées par le plan de 1868. La partie centrale du mur est antérieure à tous les massifs environnants.

Fig. 5 - Comparaison des plans de 1822 (a) et de 1868 (b). (FRANOM24_23DFC0170BS_00_1B)

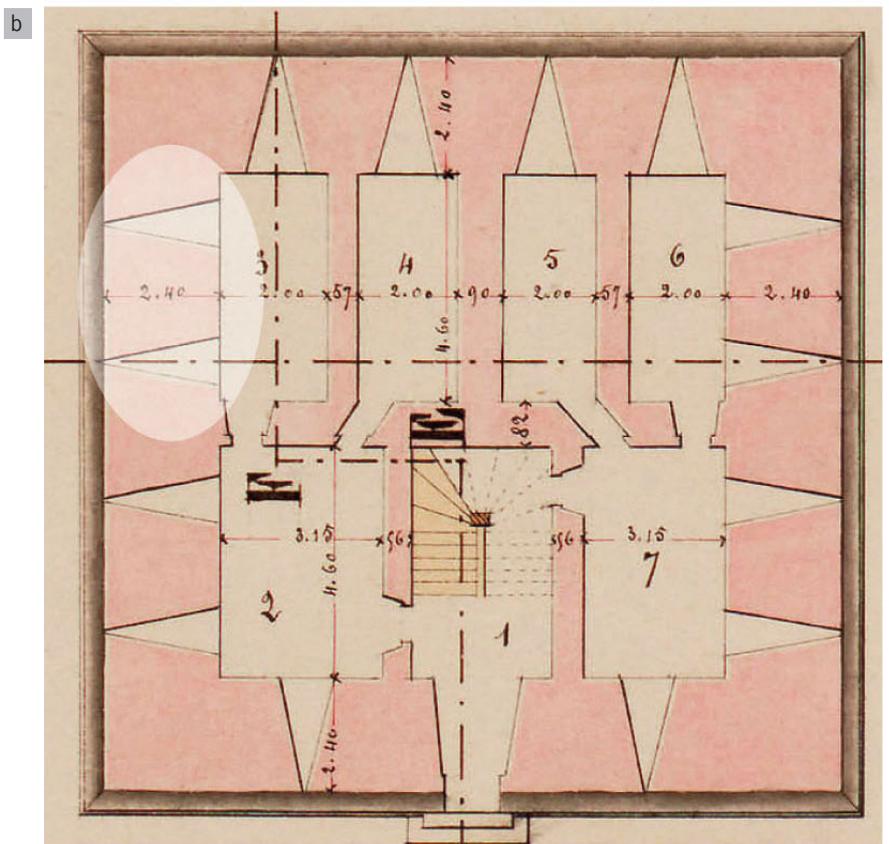
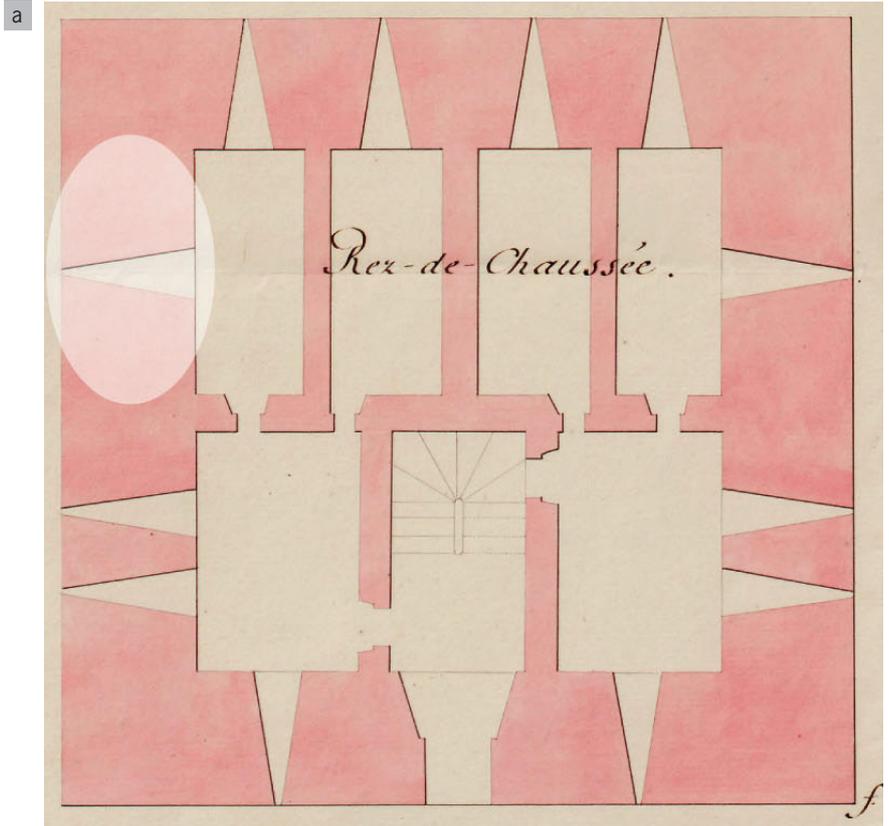


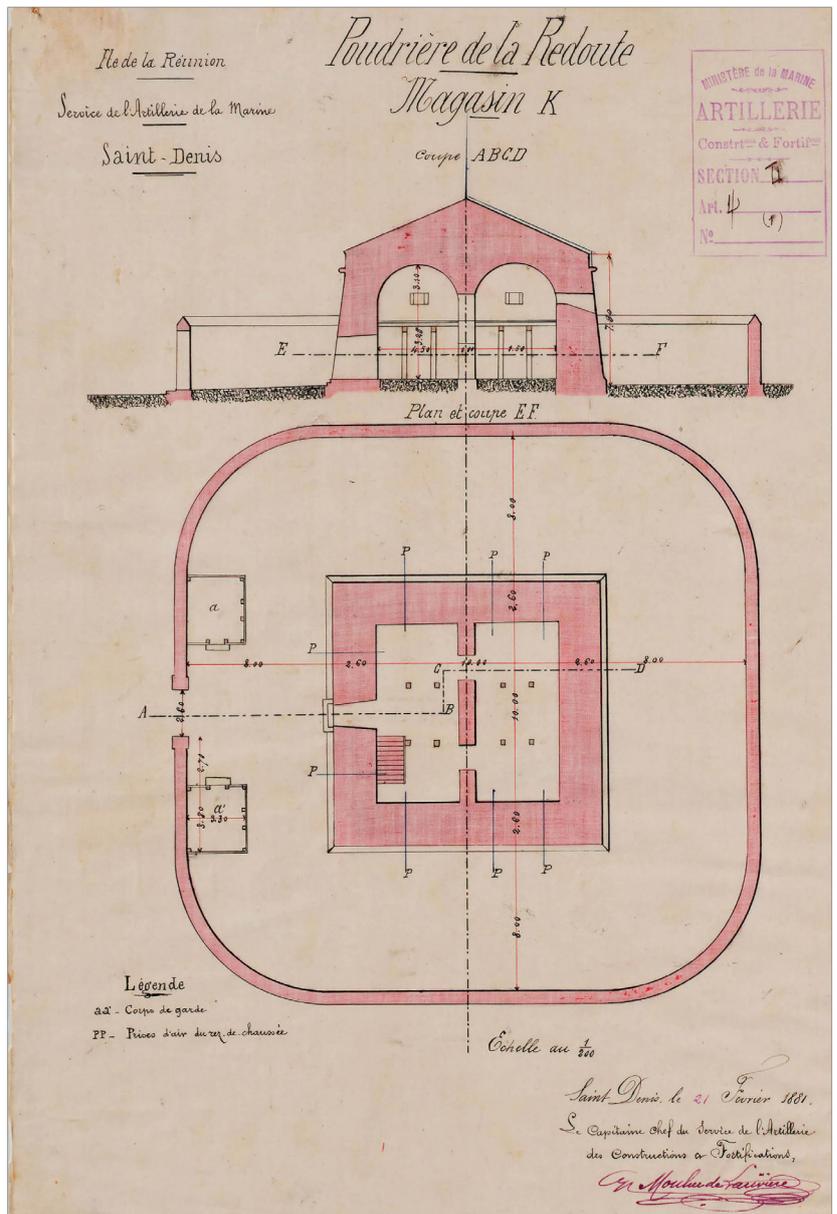
Fig. 6 - Comparaison du profil du bâtiment avec le plan de 1869 et celui de 2020 (en blanc). (FRANOM24_23DFC01602_00_1A et V. Miailhe, Inrap)

6



Fig. 7-Plande 1881.(FRANOM24_23DFC1667S_00_1B)

7



8



9

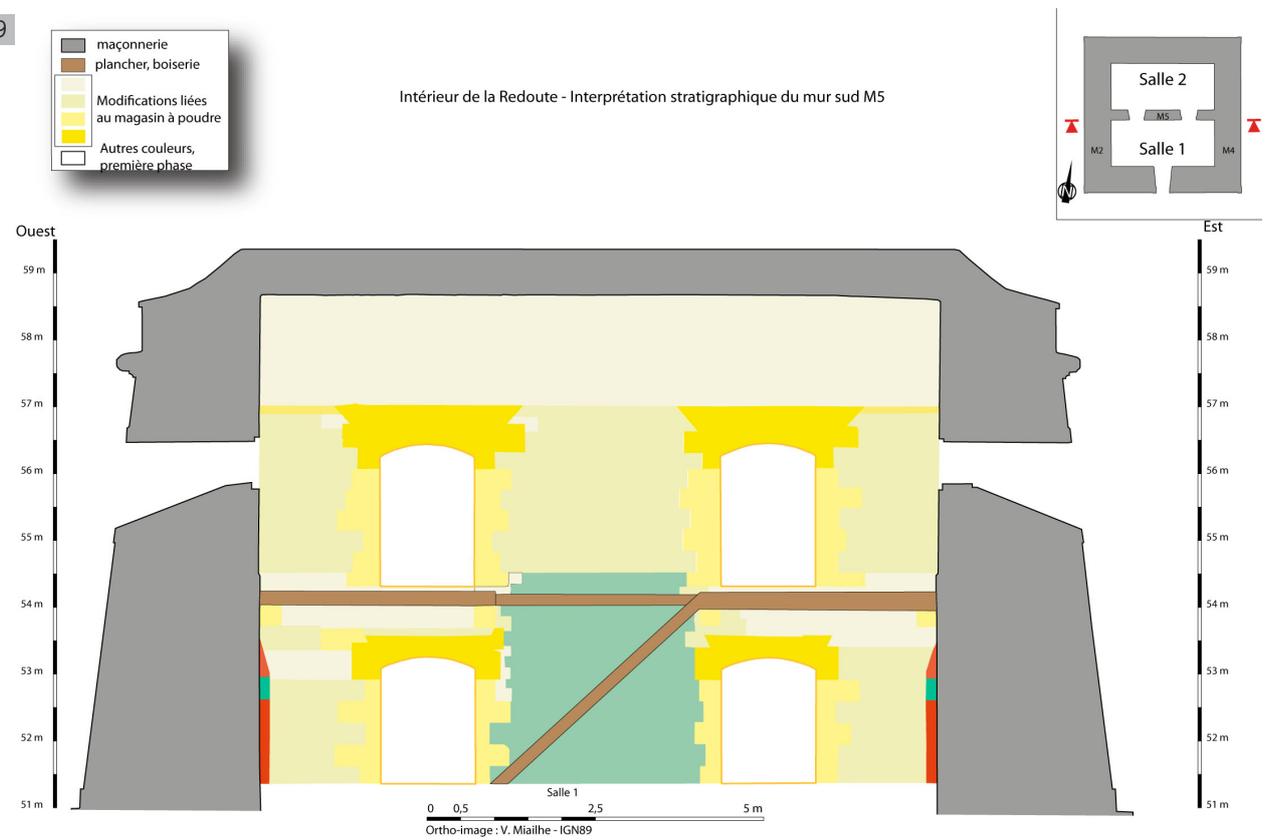


Fig. 8 - Orthophotographie du mur interne nord.
(V. Mialhe, Inrap)

Fig. 9 - Phasage du mur de refend de sa face
sud. (V. Mialhe, Inrap)

Elle s'inscrit dans l'espace de la cage d'escalier démolie lors de la transformation en magasin à poudre. Les témoins du rebouchage de mur de la cage d'escalier sont ténus, effacés en grande partie par la création de nouvelles portes. À l'étage, le mur est entièrement repris, il bâche les murs gouttereaux est et ouest du bâtiment et intègre de nombreux blocs en réemploi. Tout cela traduit une reconstruction presque totale du mur de refend, à l'exception de la base de la cage d'escalier et des reliquats de portes latérales des geôles.

Si aucune source n'indique que la Redoute ait pu servir de prison avant une première mention en 1768, l'analyse du bâti, par la mise en évidence du chaînage des portes de geôles latérales avec les murs gouttereaux, montre que cet usage était envisagé dès la mise en fonction de la Redoute.

L'identification d'un massif du premier état à l'emplacement de la cage d'escalier a montré le maintien probable de l'escalier d'origine pendant la durée des travaux, permettant ainsi l'accès à l'étage durant cette phase de transformation en poudrière. Le plan de 1881 atteste du déplacement de l'escalier dans l'angle sud-est et de la fin des travaux.

Plus largement, la transformation en poudrière a peu impacté les murs périphériques, les parements internes des murs sud et nord étant simplement démontés pour accueillir les nouvelles voûtes. En revanche, les murs de refend d'orientation nord-sud du rez-de-chaussée et de l'étage ont tous été supprimés et le mur central est-ouest a presque totalement été reconstruit, en liaison avec le choix de voûtes en plein cintre.

L'étude de février 2020 a donc précisé l'ampleur des remaniements liés au changement de fonction du bâtiment et montré la réalisation de l'essentiel des modifications entre 1869 et 1881.

3. Pénitencier d'Îlet à Guillaume

La création du pénitencier de l'Îlet à Guillaume [fig. 10] s'inscrit dans une problématique liée à la justice des enfants en France et en Outre-mer qui se formalise au XIX^e siècle. Pour mieux comprendre, il est nécessaire de dresser quelques étapes de l'histoire pénitentiaire.

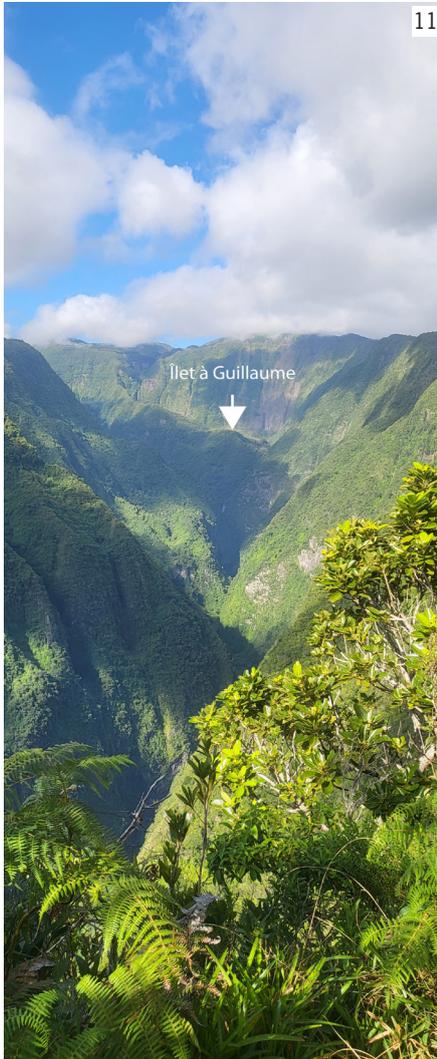
Le code pénal de 1810 définit le vagabondage comme un délit sans pour autant faire la distinction entre les majeurs et les mineurs. Les individus sont donc envoyés directement en prison. À partir de 1820, la justice des enfants se caractérise par la création d'institutions spécifiques (prisons spéciales, colonies pénitentiaires) accompagnées par des encadrants spécialisés (sœurs, frères, éducateurs.). Ce nouveau type d'établissement est connu sous le nom de « maison de correction ». Une loi d'août 1850 intitulée « loi sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus » encadre ces institutions. Ce sont près de 10 000 enfants qui sont placés dans ces colonies en 1857.

Sur l'île de la Réunion, il faut attendre 1848 pour que la circulaire de 1810 soit enregistrée et 1853 pour que la loi de 1850 soit connue. La spécificité de la Réunion réside dans la création « d'ateliers de discipline ». Avec l'abolition de l'esclavage décrétée sur l'île le 20 décembre 1848, ces ateliers sont créés à destination des « affranchis vagabonds » qui refuseraient le travail ou se comporteraient mal. *A priori*, ces ateliers ne concernent pas les enfants. Malgré tout, des centaines de mineurs sont condamnés à des peines courtes et envoyés dans ces établissements.

Au cœur des années 1850, le gouvernement colonial crée à Saint-Denis l'établissement de correction « la Providence », placée sous la direction des Spiritains. Présents sur l'île depuis 1816, ces derniers appliquent le modèle

Fig. 10 - La section des remparts de frère Isaac, Îlet à Guillaume, 1868. (Archives photographiques de la congrégation du Saint-Esprit)

Fig. 11 - Le plateau d'Îlet à Guillaume, vue vers le sud. (V. Mialhe, Inrap)



des colonies pénitentiaires agricoles métropolitaines en se fondant sur le modèle de Saint-Ilan en Bretagne qu'ils dirigent. Dès 1860, ce sont 500 personnes qu'il faut nourrir chaque jour (personnel et pensionnaires), d'où l'idée du Supérieur Duboin de développer une colonie pénitentiaire agricole qui permettrait à la congrégation de subvenir à ses besoins. En 1863, il achète l'îlet, alors propriété de Monsieur Bédier, et l'année suivante, une vingtaine d'enfants réunionnais et trois frères originaires de Saint-Denis sont envoyés sur le plateau pour y fonder le pénitencier.

Localisé sur un plateau forestier isolé à 500 m d'altitude, le terrain d'une superficie totale de 5 hectares est situé à 9 km au sud-ouest de Saint-Denis [fig. 11]. Il est encerclé naturellement par les remparts et deux cours d'eau, le bras Citron à l'est et son affluent le bras Guillaume à l'ouest, formant la rivière de Saint-Denis. Dès 1864, et durant 5 ans, les Spiritains et les enfants effectuent de grands travaux de terrassement (terrasse, voirie, aqueduc...) et construisent plusieurs bâtiments (logements, ateliers, chapelle...) ainsi qu'un pont pour enjamber le bras Guillaume. Des conditions de vie et de travail difficiles conduiront à de nombreux accidents dont quatorze mortels.

Le pénitencier est pensé comme un lieu de redressement et de rédemption par le travail. En réalité, les Spiritains y voient l'occasion de tirer profit de la force de travail des enfants pour produire des richesses. De 1864 à 1879, le complexe carcéral accueille entre 1 100 et 1 300 enfants, âgés de 8 à 21 ans et infligés de peine de 3 à 4 ans en moyenne. Le délit le plus fréquent est celui de vagabondage. La communauté compte en moyenne 150 enfants, une dizaine de frères et quelques ouvriers. Ces derniers exploitent le plateau selon deux types de culture agricole, l'une vivrière, et l'autre, à but commerciale avec le tabac, le café, la vanille et le quinquina dont le rendement ne sera jamais à la hauteur des espérances des Spiritains.

À partir de 1871, sous la Troisième République, le nombre d'enfants diminue en raison du conflit qui oppose l'administration coloniale et les religieux. Le pénitencier ferme ses portes en 1879.

Bien que présent dans la mémoire collective des Réunionnais, le site est peu à peu laissé à l'abandon sans préservation. Il faut attendre une réhabilitation et une future mise en valeur décidées par le Département pour que le pénitencier devienne un lieu de mémoire. Le projet de 2020 comprenant une étude historique³ et archéologique est l'aboutissement d'une vingtaine d'années de réflexion, rythmée par différents rapports paysagers ou historiques. Le projet porté par le Département comprend une étude archéologique et historique et prend en compte, pour la première fois, les dimensions patrimoniales et touristiques.

3 - Étude dirigée par Véronique Blanchard qui a travaillé sur l'histoire pénitentiaire de l'île de La Réunion et, plus spécifiquement, sur la création de l'Îlet à Guillaume et sur les conditions de vie à travers de nombreuses sources écrites et iconographiques.

L'étude archéologique a plusieurs objectifs : dresser un plan précis du site, documenter et renseigner les vestiges de leur relation d'antériorité et de postériorité pour définir l'organisation et l'évolution du pénitencier, faire une prospection de surface par un ramassage systématique des artefacts et réaliser des prélèvements sédimentaires pour une étude botanique menée par Fanny Lachery. Une opération archéologique sans impact au sol consiste à observer les maçonneries afin d'établir une chronologie relative des constructions. Cette analyse permet de proposer une première approche de l'aménagement du site et de l'évolution des travaux.

L'intervention archéologique ne s'inscrit pas dans un contexte de fouille. L'étude de terrain précédée d'une étude historique conduite par Véronique Blanchard a permis de recueillir des sources écrites et iconographiques : nombreux témoignages de visiteurs, correspondances de la congrégation du Saint-Esprit, dessins et photographies. Les documents sont issus de la Congrégation du Saint-Esprit, du diocèse de la Réunion, du Fonds judiciaire des Archives Départementales et des Archives Nationales d'Outre-mer.

Actuellement, la perception et l'organisation du site ne sont pas immédiates pour le visiteur en raison de deux facteurs : la disparition de la plupart des bâtiments en bois dans le paysage et la dense végétation qui recouvre le plateau, masquant les vestiges et rendant la circulation difficile. Cette végétation, présente sur les 5 hectares à arpenter, a posé des difficultés lors de l'élaboration du plan topographique [fig. 12].



Fig. 12 - Débroussaillage des murs de terrasses.

(L. Hericotte, Inrap)

Le premier levé topographique fut réalisé en 1999 par le cabinet Finot lors d'une commande de l'Office national des forêts. Il se présente comme un plan de masse, reprenant les grandes lignes du site : terrasse, parcelle et mur. Il est schématique, il ne prend pas en compte la verticalité des vestiges et ne fait aucune distinction entre les vestiges du XIX^e siècle et ceux du XX^e siècle. En le regardant, notre perception est faussée par la présence d'éléments liés à l'activité de l'ONF datant de la deuxième moitié du XX^e siècle (deux bâtiments) et celle de l'aire à pique-nique (plateformes, barbecues et éviers). Une grande partie des bâtiments de l'époque du pénitencier n'y figurent plus hormis le logement du Père Pineau et la chapelle, les autres ayant disparu depuis. Cependant, quelques murs de terrasses ou de parcelles sont représentés délimitant ainsi des espaces, absents sur le croquis de 1871. Y figure également le relief avec un maillage large, à savoir un point tous les 5 m en moyenne. On imagine que les conditions de levés n'ont pas été optimales en raison de la végétation, ce qui explique les nombreux vides sur le plan.

En conséquence, la DAC de La Réunion a prescrit une couverture LiDAR sur l'ensemble de l'éperon avec un cahier des charges spécifique au milieu forestier. La prestation a été réalisée par le cabinet Veyland-Sintegra, en amont de l'intervention archéologique. Le résultat se matérialise par un nuage de points denses, distinguant la végétation du terrain naturel. Ces données tridimensionnelles, transmises à l'Inrap avant le démarrage de l'opération, ont permis de générer un modèle numérique de terrain mettant en lumière un micro relief des anomalies dépassant les 0,3 m de haut [fig. 13].

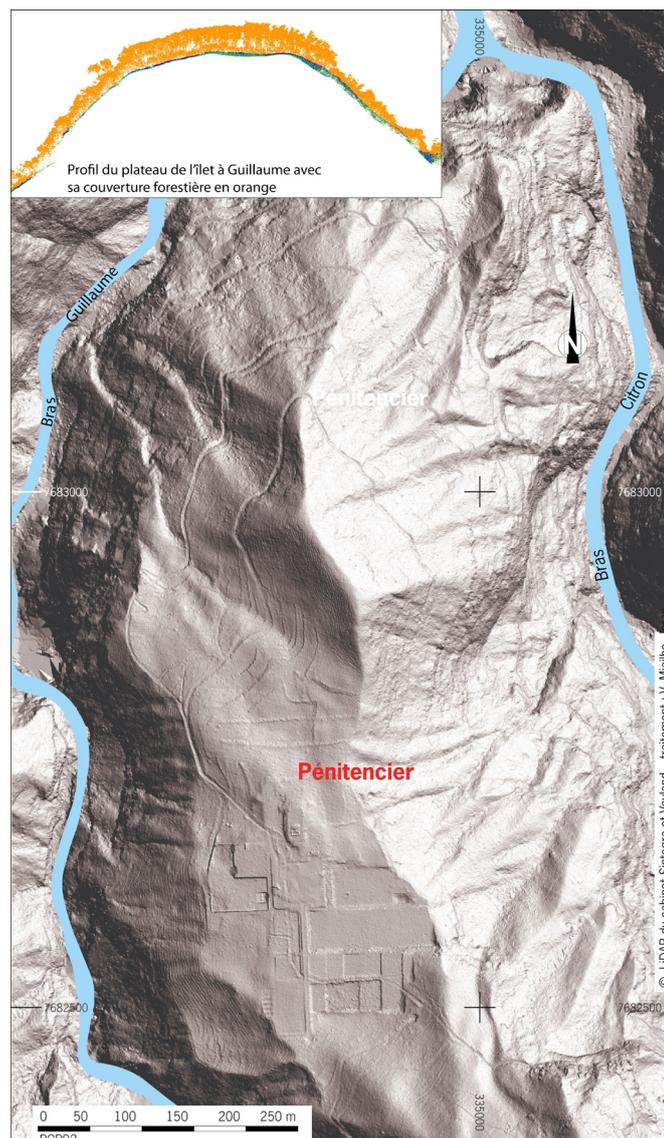


Fig. 13 - Plan du pénitencier issu des données LiDAR après traitement et profil du plateau de l'Îlet à Guillaume avec sa végétation (en orange les arbres, en bleu les herbes et en vert le sol). (Cabinet Veyland-Sintegra et V. Mialhe, Inrap)

Fig. 14 - Photogrammétrie de la basse-cour et du logement du Père Pineau, vue vers l'ouest. (V. Mialhe, Inrap)

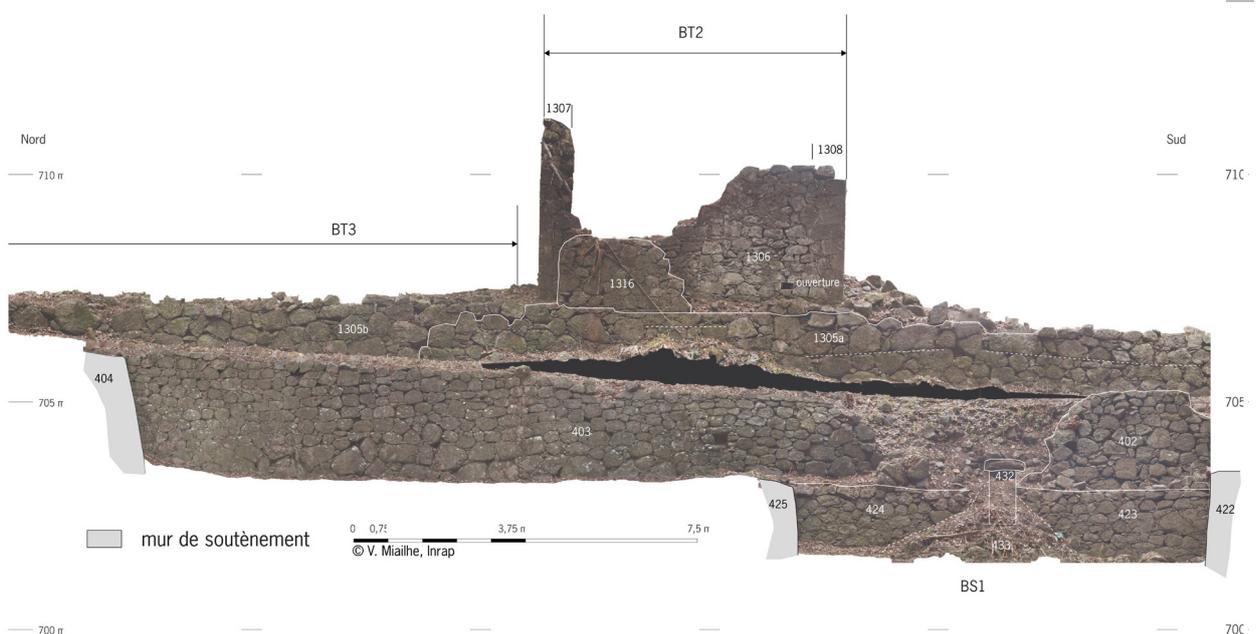
Fig. 15 - Orthophotographie des élévations du mur occidental du logement du Père Pineau, du mur de soutènement de la voirie et du bassin de la basse-cour. (V. Mialhe, Inrap)

Le LiDAR révèle des anomalies de formes orthogonales traduisant la présence d'aménagements mais sans en donner la nature. Sont-ils construits ou non ? Si oui, de quelle manière et avec quels types de matériaux ? Quelles sont leurs relations stratigraphiques ? Autant de questions qui nécessitent une intervention sur le terrain afin de mieux documenter les vestiges archéologiques.

Les données acquises par le LiDAR ont permis de guider l'opération archéologique. Des levés topographiques complémentaires ont été réalisés par photogrammétrie sur l'ensemble des élévations présentes sur les 5 hectares du site [fig. 14]. Ainsi plus de 1 500 m linéaire de murs ont été modélisés grâce à 5 000 photos et 500 repères topographiques, complétant le modèle 3D. La photogrammétrie a permis de générer des orthophotographies des élévations de chaque vestige [fig. 15]. Ces dernières permettent de se substituer aux relevés manuels qui n'auraient pu être réalisés dans le temps imparti de quatre semaines sur le terrain.



14



15

La collecte de l'ensemble de ces données a permis de dresser un nouveau plan [fig. 16], plus précis, et d'effectuer une conservation numérique tridimensionnelle. Celle-ci permet d'avoir une copie virtuelle du site et de surveiller l'évolution sanitaire des vestiges⁴.

L'accès au pénitencier se fait par le nord en longeant le versant occidental du plateau. Ce dernier est divisé en trois parties de superficie inégale.

La partie centrale regroupe les logements et la chapelle. Autour d'une cour libre, on distingue très clairement les différents logements : celui du Père Pineau qui sert de chapelle provisoire (BT2), celui des Frères qui fait office d'infirmerie (BT3) et celui des enfants (BT12). Cet ensemble est établi sur une terrasse (E13) et, au nord prédomine, à 5 m de haut, la chapelle « Notre Dame du Sacré Cœur » (BT6).

À l'ouest, deux espaces se distinguent. D'une part, un espace à vocation artisanale avec un bâtiment regroupant la forge et la menuiserie (BT4) et un autre pour le logement des ouvriers. Le second espace, au sud et en contrebas, est constitué d'une basse-cour avec différents équipements liés à son activité (porcherie, pigeonnier, étable...) dans la partie sud-est. La basse-cour est munie d'un bassin (BS1) recevant les eaux de la cour du pénitencier.

Au sud et à l'est de la cour du pénitencier se dessine l'espace agricole. Il est divisé par un réseau orthogonal de chemins qui délimite un ensemble de parcelles agricoles (E5 à E12). Ces espaces de dimensions inégales et séparées par des rampes d'accès peuvent être étagés. Une allée principale (V2), orientée sud-nord, sépare l'espace agricole en deux et conduit au cimetière. Au total, 13 ensembles ont pu être ainsi déterminés par 11 voies.

À cela s'ajoute un réseau hydraulique complexe. Au sud, un bassin (BS2) permet de stocker l'eau de la montagne captée en amont du bras Citron via un aqueduc de 1,5 km de long. À partir de ce bassin, des sections de canalisation souterraine et aérienne alimentent le pénitencier en eau potable. Deux autres bassins (BS1 et BS3), situés sur chaque versant du plateau, reçoivent les eaux souillées et pluviales. Ce réseau démontre l'importance et la qualité de la gestion de l'eau (eau potable et eaux de pluie), dans un lieu aussi isolé.

La majorité des bâtiments initiaux sont des constructions en bois reposant sur des fondations en pierre de basalte encore visibles aujourd'hui. Seuls la maison du Père et le mur de refend des ateliers sont entièrement maçonnés.

L'étude historique a permis d'exhumer un fonds ancien composé de dessins et de photos. Ces documents permettent de restituer les constructions aujourd'hui disparues [fig. 17]. Notre attention s'est portée sur deux types de documents : le dessin et la photographie.

Deux lithographies, réalisés par deux artistes, représentent la cour du pénitencier, l'une en 1867 et l'autre en 1868 [fig. 18]. La prudence est de mise avec ce type de « vues d'artistes » subjectives. Toutefois ces deux dessins représentent la cour du pénitencier vue vers le sud avec un an d'écart. On y voit des similitudes dans la présence et l'organisation des bâtiments. Certes, certains bâtiments sont présents et d'autres diffèrent par leur dimension ou orientation. Il en ressort en arrière-plan un grand bâtiment central orienté est-ouest, devancé par des bâtiments secondaires. Les deux lithographies nous éclairent sur la nature des matériaux de construction et l'architecture des bâtiments.

Le logement des Frères, construit entre 1866 et 1867, reflète la différence entre les deux lithographies. Le bâtiment est composé de deux constructions en bois distinctes : le corps principal de plan rectangulaire, orienté nord-sud,

4 - Liens des modèles numériques : <https://skfb.ly/o6zL0> et <https://skfb.ly/o67Ku>.

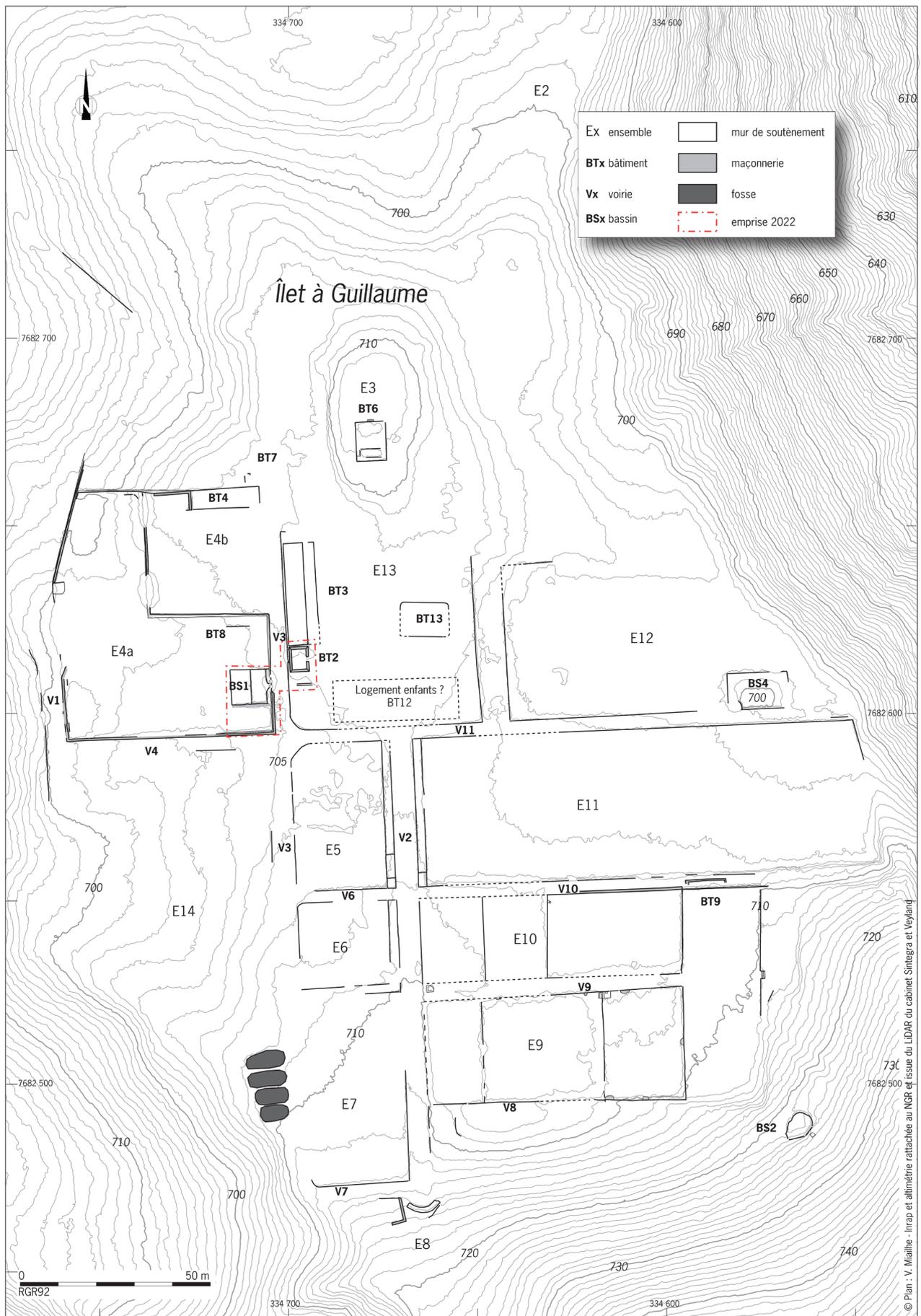
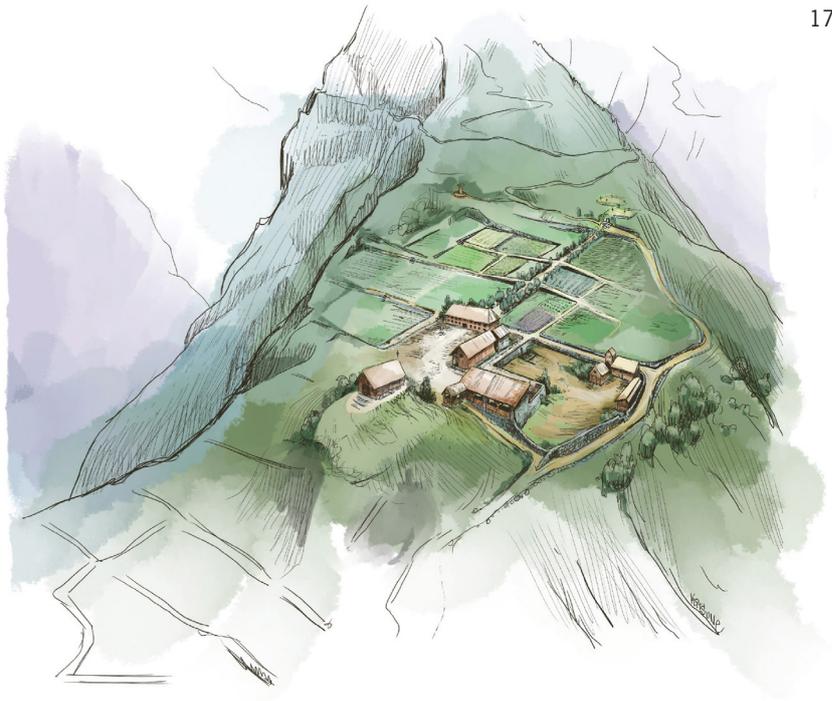


Fig. 16 - Plan général du pénitencier de l'Îlet à Guillaume. (Cabinet Veyland-Sintegra et V. Mialhe, Inrap)

Fig. 17 - Restitution du pénitencier de l'Îlet à Guillaume. (Kitsuné)

17

Fig. 18 - Deux dessins du pénitencier : a - Dessin de la maison Saint-Guillaume, auteur inconnu, 1867 (Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit) ; b - Estampe de Louis-Antoine Roussin du pénitencier et de la plaine d'Affouches en 1868, dessiné en 1869 (Collection privée famille AHO).



de 27 m de long sur 5 m de large, et une extension de longueur égale et de 3 m de côté, qui le complète sur sa façade orientale. De cet ensemble très arasé, il ne reste que les soubassements en pierres sèches et seuls les parements extérieurs, conservés sur une seule assise, sont encore visibles. L'extension orientale est matérialisée, à l'est, par un alignement de pierres de taille. Neuf blocs (sans doute dix mais la partie sud-est est perturbée par la présence de cryptomerias) comportent un enlèvement de section carrée de 12 cm de côté sur 1 à 2 cm de profondeur et prolongé vers l'est par une saignée destinée à évacuer les eaux pluviales. Ces creusements, espacés de 2,80 à 2,90 m, correspondent à des emplacements de poteaux de varangue.

La lithographie de 1867 représente le bâtiment avec un étage et un toit à double pans. Des ouvertures percent façades et pignons. La façade orientale est soutenue par quatre poteaux et aucune varangue n'y figure. Son orientation correspond au levé topographique de 2020.

La seconde lithographie de 1869, réalisée en 1868, indique un bâtiment en bois plus grand. Il présente des caractéristiques architecturales identiques à la lithographie de 1867. Toutefois, son orientation diffère. Il présente un soubassement en pierres, haut de deux marches.

Malgré de nombreuses similitudes architecturales, les représentations lithographiques, pourtant distantes de deux ans, diffèrent sur le nombre des poteaux présents sur la façade orientale (4 en 1867 et 6 en 1869) influant, de ce fait, sur la longueur du bâtiment. Lors de l'étude archéologique, neuf encoches ont été découvertes. Se pose alors la question de l'évolution architecturale du bâtiment. Les différences viennent-elles d'une erreur, de l'imagination du dessinateur ou les vestiges visibles aujourd'hui sont-ils liés à des évolutions postérieures sans que les sources écrites ne les mentionnent ?

Si le dessin reste un document à utiliser avec prudence, la photographie, elle, permet une confrontation intéressante pour l'interprétation des vestiges. Pourtant, il n'est pas courant de l'utiliser comme source documentaire en archéologie alors que ces précieux documents reflètent une réalité datée et incontestable.

On dénombre six photographies, dont quatre sur les enfants et deux sur des bâtiments du pénitencier pris en 1868. Ces deux dernières photos montrent d'une part le logement des enfants et d'autre part les bâtiments de la basse-cour : l'étable, le pigeonnier, la garenne et la porcherie.

La porcherie se situe dans la partie sud-ouest de l'ensemble 4. Cet ensemble est doublement mentionné : il est décrit par le père Pineau dans un courrier du 17 mai 1862 et il est représenté par une photographie [fig. 19]. Dans le courrier, la construction d'un mur de basse-cour, d'une porcherie et d'un pigeonnier est mentionnée et confirmée par la photographie. Elle montre quatre bâtiments en bois légèrement surélevés avec le rempart naturel en arrière-plan. Les maçonneries présentes dans cette zone sont très dégradées et recouvertes d'une épaisse couverture végétale. On devine la présence d'un, voire de plusieurs bâtiments, sans pour autant pouvoir en dresser un plan précis. C'est le seul endroit du site où une maçonnerie en moyen appareil vient doubler le mur de clôture avec un système d'agrafes métalliques. Ce type d'aménagements a suscité de nombreuses interrogations lors de l'enregistrement de cette zone.

Avec les observations de terrain couplées à la représentation numérique et à l'observation des photographies, il est possible de positionner ce bâtiment et de répondre aux hypothèses émises sur le terrain. Il est permis d'affirmer qu'il s'agit, malgré la faible conservation des vestiges et l'impossibilité de fouiller, de la porcherie [fig. 20].

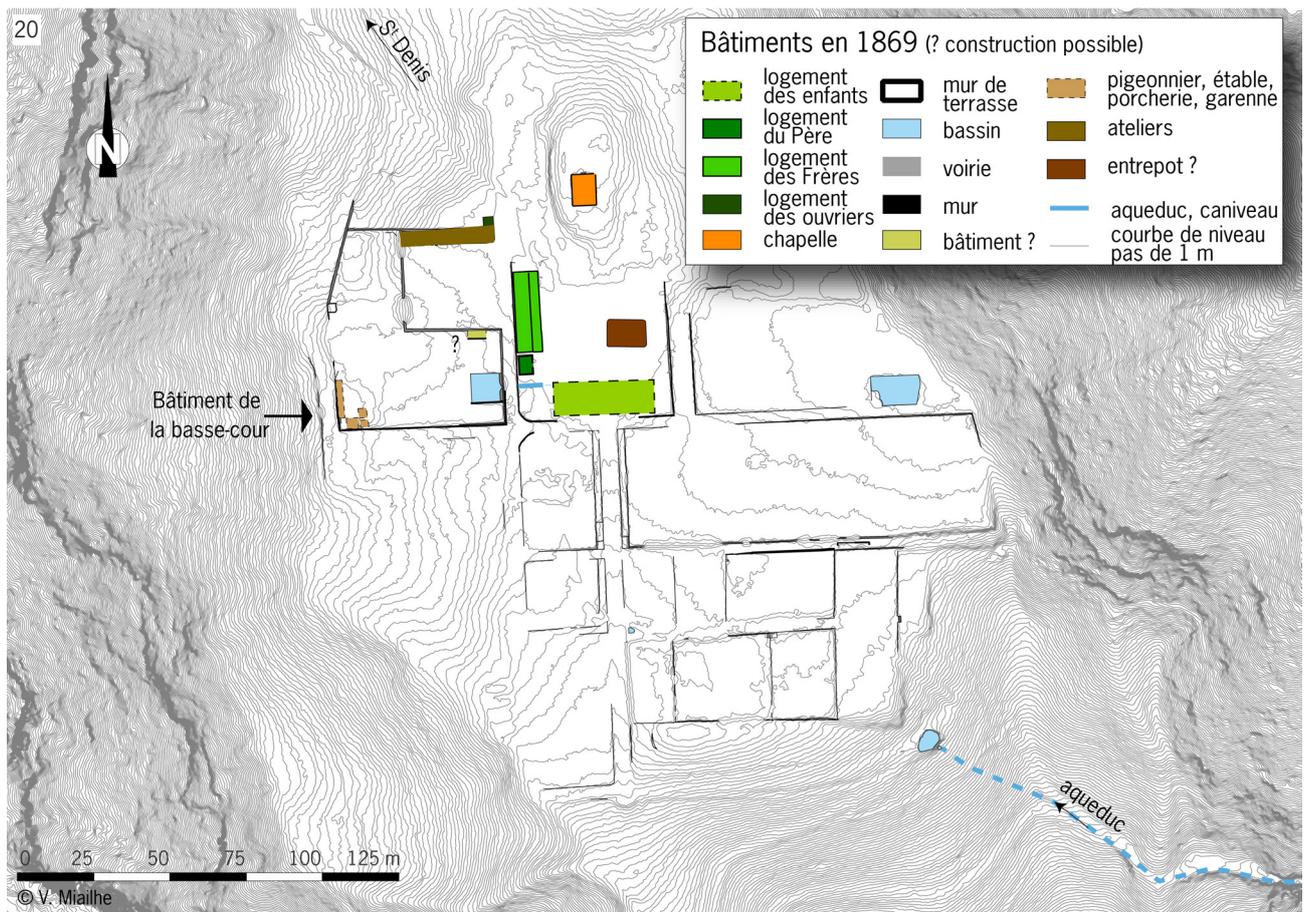


Fig. 19 - Les bâtiments de la basse-cour. (Archives photographiques de la Congrégation du Saint-Esprit)

Fig. 20 - Positionnement des bâtiments de la basse-cour sur le plan général (Cabinet Veyland-Sintegra et V. Mialhe, Inrap).

Aujourd'hui, il serait intéressant de poursuivre la réflexion et la recherche de l'histoire de l'Îlet à travers de nouvelles investigations archéologiques (fouille sédimentaire). Elles affindraient la connaissance de l'histoire du plateau et permettraient d'exhumer du mobilier témoin de la vie carcérale des enfants. De plus, la question de la localisation du bâtiment des enfants reste centrale. Il n'existe que des hypothèses de localisation. Des campagnes de fouilles plus exhaustives et plus étendues permettraient d'établir la présence ou non de nouveaux bâtiments non mentionnés dans les sources. De nouvelles données iconographiques ou photographiques pourraient fournir des éléments de réponse. Il serait également pertinent de mener une étude historique comparative des différents pénitenciers fondés et dirigés par les Spiritains en métropole (Bretagne) et dans les colonies (Sénégal, Inde).

Bibliographie

CORNEC, Thierry & BLANCHARD, Véronique (dir.). (2021). *Saint-Denis (La Réunion), L'Îlet à Guillaume - Le pénitencier pour enfants (1863-1879) redécouvert : Étude historique, prospections et relevés archéologiques* (Rapport d'étude historique et archéologique). Bègles : Inrap Nouvelle-Aquitaine et Outre-mer. <<https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0170384>>

GINESTE, Marie-Christine (dir.). (2021). *Outre-Mer, La Réunion, Saint-Denis, Plaine de la Redoute, avenue de Cilaos* (Rapport de fouille, 1 vol.). Bègles : Inrap Nouvelle-Aquitaine et Outre-mer. <<https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0162707>>.

MIAILHE, Vincent (dir.). (2023). *Outre-mer, La Réunion (974), Saint-Denis, Îlet à Guillaume : Au cœur d'un pénitencier pour enfants* (Rapport de diagnostic, 1 vol.). Bègles : Inrap Nouvelle-Aquitaine et Outre-mer. <<https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0177246>>.